



Retard de livraison maison

Par **totoe2007**, le **31/07/2010** à **00:26**

Bonjour, rnJ'ai passé un contrat de mission avec un maître d'oeuvre avec différents marchés de travaux. rnLe contrat de mission ne prévoit pas de date de livraison ni par conséquent d'indemnité de retard. rnOralement on nous avait toutefois annoncé une date de livraison au 30/05. Le chantier a été arrêté pendant plus d'un mois sans explication. Nous avons été obligé de relancer le MO et nous avons finalement eu une date de livraison au 31/07 par écrit. Ce délai ne sera pas respecté, nous n'avons pas eu le consuel et des travaux de menuiserie ne sont pas achevés. rn rnLe MO n'a pas suivi le chantier (une visite de chantier, approximative), a oublié certains postes dans les marchés de travaux comme le raccordement de la maison au compteur d'eau par exemple. rnJ'ai plusieurs interrogations : que devons nous faire ? rnPeut-on contester les honoraires du MO étant donné qu'il n'a pas suivi le chantier ? Si oui comment ? rnSi les factures des artisans mentionnent des postes non prévues dans les marchés de travaux (ex raccordement en eau de la maison au compteur d'eau) sommes nous tenus de les régler ? rnMerci beaucoup aux personnes qui pourront nous venir en aide.